



Suis-je responsable des dettes de ma fille ?

Par **croiset**, le **25/12/2012** à **08:08**

Bonjour, je suis père d'une fille majeure, elle vit en concubinage, et vit dans un autre département, ayant contracté des dettes. Aujourd'hui c'est moi qui reçois des lettres de créanciers, et des menaces, elle a toujours maintenu la même adresse, alors qu'elle n'habite plus depuis environ 20 ans, elle n'a jamais changé d'adresse même pour sa carte d'électeur, sa carte d'identité, etc. Que puis-je faire ? Est-ce que je suis responsable de ses dettes ?
Merci pour vos réponses. Cordialement

Par **cocotte1003**, le **25/12/2012** à **09:01**

Par **trichat**, le **25/12/2012** à **10:48**

Bonjour,

Si vous ne vous êtes pas porté caution pour votre fille majeure, vous n'avez aucune responsabilité dans les dettes qu'elle a contractées.

Si elle n'habite plus à l'adresse indiquée sur les courriers que vous recevez à son nom, il ne faut pas les accepter, donc ne pas les ouvrir, et les retourner avec la mention "n'habite pas à l'adresse indiquée".

Cordialement et bon Noël.